

NOUVELLES OUVRIERES

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que la grève des cordonniers-monteurs de la maison McCready est terminée depuis ce matin. Ce sont MM. Pierre D'Amour, Désiré Voizard et John Noël qui ont été les intermédiaires entre les patrons et les ouvriers. Ces messieurs méritent les félicitations des ouvriers pour la manière habile avec laquelle ils ont conduit les négociations. Tous les ouvriers ont été rappelés par le gérant de la manufacture.

Hier après-midi, une centaine de barbiens étaient réunis en assemblée publique, à la salle Glenora, située au No 1886 de la rue Notre-Dame. M. J. T. Fontaine a été appelé à présider. Les orateurs ont été MM. Warren, Rodier, Duffy et Fontaine. On s'est arrêté à démontrer la nécessité pour les ouvriers de s'unir, afin de protéger leur salaire et de mettre un terme à l'ambition des syndicats des monopoles. A



A. MONTCLAIR, trésorier

maintes reprises, les orateurs ont été applaudis.

Une trentaine de barbiens, qui n'avaient pas encore adhéré à l'organisation, se sont enrôlés après avoir entendu les discours.

Encore une couple de réunions comme celle d'hier, et il ne restera plus d'ouvriers de ce métier en dehors de l'Assemblée des barbiens des Chéniers du Travail.

Il n'y a pas très longtemps que ces ouvriers sont organisés et déjà ils ont senti, en plus d'une occasion, toute l'utilité d'être unis en société.

C'est ainsi, par exemple, que plusieurs d'entre eux, ayant demandé de travailler ici, ont pu en trouver dans d'autres villes, grâce au certificat de société dont ils étaient munis.

Réunions, ce soir : Assemblée Mensuelle—des charpentiers et menuisiers—1517 rue Notre-Dame.

Union des peintres et décorateurs, 1517 rue Notre-Dame.

Association des mécaniciens, loge St-Laurent, 43 rue Bonsecours.

LE TELEPHONE vs LES CHARS ELECTRIQUES

Leur existence commune semble incompatible

Un point de droit intéressant

La poursuite de la compagnie de téléphone Bell contre la compagnie des chars urbains est actuellement devant la cour supérieure, présidée par l'honorable juge Dugas. Le nombre des témoins est considérable dans cette cause ; la cour en était remplie, ce matin.

La compagnie de téléphone réclame des dommages au montant de \$27,025.07 et les intérêts de la part de la compagnie des chars urbains.

La déclaration de la demanderesse alléguait que le voisinage de l'électricité cause de grands dommages à ses fils téléphoniques, dont tout Montréal se sert. Par sa charte, cette compagnie est autorisée à construire dans toutes les directions de la cité autant de communications qu'elle le juge à propos, de manière à donner satisfaction à ses nombreux souscripteurs.

Avant l'établissement des tramways électriques, on n'avait jamais eu à se plaindre de troubles sérieux dans les lignes communales. Ce n'est que depuis l'année 1893 que de nombreux souscripteurs se sont plaints et ont renvoyé leur abonnement. Plusieurs protestations ont été servies, mais sans résultats pour la demanderesse.

La défenderesse répond à cette dé-



JOS. AUBIN, directeur

claration en disant que sa charte lui permet d'employer tous les pouvoirs dont elle dispose pour servir la vapeur électrique, pour faire marcher ses véhicules ; qu'elle-même et la cité ont le droit de passer tous les contrats qu'il leur plaît, au sujet du transport des voyageurs urbains ; que le 19 juillet de l'année 1892 un contrat de bonne et due forme a été passé entre elle et la cité de Montréal, permettant l'usage de l'électricité ; que le dit contrat est devenu en force en mai 1893 ; que la compagnie de téléphone Bell n'a pas à intervenir et n'a pas le droit de se plaindre des travaux effectués, en aucune façon.

Voilà un point de droit intéressant et le jugement sera attendu avec une certaine anxiété.

Les dépôts dans les caisses d'épargne du Canada durant le mois de février ont été de \$581,358, et les retraits de \$512,222.



J. B. TRUDEAU, 1er vice-président

TRISTE ACCIDENT

Une enfant noyée dans un puits

On nous écrit de Yamaska qu'une fillette âgée de 9 ans et demi, Marie Larivée, s'est noyée accidentellement samedi après-midi, en tombant dans un puits que la neige recouvrait et dont elle ne soupçonnait pas l'existence.

L'enfant s'amusait en courant dans la cour ; à un moment donné, la neige céda sous ses pas et elle enfensa dans le puits qui a une profondeur de vingt pieds. Lorsqu'on se porta à son secours, il était trop tard, l'enfant était asphyxiée. On a en beaucoup de peine à retirer le cadavre de la petite noyée.

C'était un enfant de M. Ovide Larivière, que son grand-père, Henri Larivière, avait adopté et qu'il aimait comme sa propre fille.

Le coroner a tenu aujourd'hui une enquête. Verdict : "Noyée accidentellement."



ADOLPHE SENECAL, 1er receveur

MAISON DETRUITE

A Deschambault

(Dépêche spéciale)

Grondines, Qué., 25.—Un incendie a éclaté à Deschambault, comté de Portneuf, ce matin, à une heure. Le feu s'est allumé par un tuyau surchauffé dans la maison de Louis Frenette, ferblantier, demeurant dans le village. Les flammes envahirent rapidement la maison et en peu de temps elle n'était qu'un brasier. On est parvenu heureusement à préserver les constructions voisines. M. Frenette est assuré pour la somme de 500 dollars.



P. G. POIRIER, secrétaire-archiviste

CINQ HOMMES NOYES

Naufrage d'un remorqueur près de Victoria, C. A.

Victoria, 25.—Le remorqueur "Velo", traînant à la remorque la barge "Pilot", a fait naufrage vendredi soir, et cinq hommes de l'équipage de ce vapeur se sont noyés. Le jour re l'incident, il faisait un vent très fort ; l'amarre qui retenait les deux bateaux s'est rompue, et le "Velo" lancé à toute vapeur est allé se briser contre un rocher. La barge, poussée par le vent a été jetée à la côte.



J. E. GRENIER, directeur

La déclaration en disant que sa charte lui permet d'employer tous les pouvoirs dont elle dispose pour servir la vapeur électrique, pour faire marcher ses véhicules ; qu'elle-même et la cité ont le droit de passer tous les contrats qu'il leur plaît, au sujet du transport des voyageurs urbains ; que le 19 juillet de l'année 1892 un contrat de bonne et due forme a été passé entre elle et la cité de Montréal, permettant l'usage de l'électricité ; que le dit contrat est devenu en force en mai 1893 ; que la compagnie de téléphone Bell n'a pas à intervenir et n'a pas le droit de se plaindre des travaux effectués, en aucune façon.

Voilà un point de droit intéressant et le jugement sera attendu avec une certaine anxiété.

Les dépôts dans les caisses d'épargne du Canada durant le mois de février ont été de \$581,358, et les retraits de \$512,222.

L'UNION ST-JOSEPH

Deux brillantes démonstrations à la Cathédrale et à Ste-Cunégonde

L'HISTORIQUE DE L'UNION ST-JOSEPH DE ST-HENRI



F. ALARIE, 1er commissaire-ordonnateur

Ste-Cunégonde et St-Henri

Comme "La Presse" l'annonçait samedi, l'Union St-Joseph, de St-Henri et de Ste-Cunégonde a célébré hier sa fête patronale avec un grand éclat. Le cortège s'est formé vers 9 heures du matin, le point de départ était l'hôtel de ville de St-Henri, la procession a parcouru les rues St-Jacques, St-Pierre, St-Antoine, St-Ferdinand, Notre-Dame, Turgeon, St-André, Ste-Rose de Lima, Ste-Eugénie, St-Jean, Notre-Dame, Atwater, Richelieu, Fulford et St-Jacques, pour se rendre à l'église de Ste-Cunégonde.

Le Rév. F. X. Eug. Ercement, assisté des abbés Geoffroy et Forbes ont officié. Le sermon a été donné par le Rév. Arthur Barcelo, vicaire, à St-Henri. Il a parlé des avantages qu'avaient les membres de l'Union, des profits qu'ils pouvaient en retirer et de la nécessité pour toute famille d'appartenir à une association catholique.

Il a cité le cas de plusieurs qui ont retiré des bénéfices de l'Union St-Joseph et qui n'avaient que cela pour subvenir aux besoins de leurs familles. Les présidents et vice-présidents de l'Union St-Joseph, ainsi que les maires de St-Henri et de Ste-Cunégonde occupaient des fauteuils d'honneur dans l'allée principale en face du grand autel.

Une messe en musique a été très bien rendue par le chœur de Ste-Cunégonde.

M. J. B. Davis présidait à l'orgue. Les principaux solistes ont été MM. Thériault, Charbonneau, Defoy et Bérubé.



G. MACHABÉE, directeur

A l'offertoire, on a chanté le "Justus", de Lamblotte.

L'église était bondée de fidèles. Un pain béni a été distribué à tous les assistants.

Après la cérémonie religieuse, les membres de l'Union se sont rendus à St-Henri, précédés par la fanfare de Ste-Elizabeth et de St-Henri.

En marche, la procession s'est arrêtée à l'hôtel de ville de Ste-Cunégonde. Des discours ont été prononcés par le président M. Aquin, maire de St-Henri, Révérends Décarie et Ercement, MM.



ALCIDE DUBOIS, directeur

Ducharme, Duguay, Lanctôt, Lalonde, etc.

A St-Henri, dans la salle du collège, un magnifique goûter a été donné aux membres de l'Union et à plusieurs invités.

Les diverses sociétés représentées au banquet étaient : Les Artisans, les Commis marchands, l'Alliance Nationale, l'Union St-Vincent et l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe.

M. L. N. Sénécal représentait le conseil de ville de St-Henri. Le maître Hénault occupait un siège d'honneur à l'église.

Cette jeune société mérite à plus d'un titre l'attention de ceux qui s'intéressent au mouvement mutualiste en cette province, tant à raison de son état remarquable de prospérité que pour le caractère particulier de son système financier.

Fondée le 3 juillet 1887, ses débuts furent des plus modestes. En effet, de quatorze membres dont elle était constituée à sa fondation, elle ne comptait que trente-huit membres, lors de sa première fête patronale, en mars 1888. C'est à compter de ce jour qu'elle a pris cet essor qui devait la placer au nombre des plus puissantes sociétés de secours mutuels de cette province.

Néanmoins vers cette époque, une nouvelle société de bienfaisance surgit



THÉOD. PERRON, ass.-commissaire-ordonnateur

dés. \$8,341.00
20 Aux orphelins 1,000.00
30 Pour frais funéraires 379.87
40 A ses membres malades 6,362.14

Soit une somme totale de . . . \$16,173.01

OBLIGATIONS DES MEMBRES

Les obligations financières des membres sont les suivantes :
Droits d'entrée, \$2.00.
Contribution mensuelle pour la caisse des malades, 30 cents.
Cotisation à chaque décès, \$1.00.

BENEFICES ACCORDES

La Société paie les bénéfices ci-dessous :
A la veuve ou aux héritiers d'un membre décédé, une somme égale à \$1 par membre jusqu'à concurrence de \$1,000.
Aux orphelins de père, 70 par mois.
Aux orphelins de mère et de père, \$2 par mois.

Aux malades, pendant la 1ère année de maladie \$4 par semaine.
Aux malades, après 12 mois de maladie, \$3 par semaine.

Maximum des bénéfices payables par la caisse des malades, \$500.
Tout membre ayant retiré de la caisse des malades une somme totale de \$500 peut encore recevoir, s'il est invalide, une somme égale aux deux tiers des bénéfices payables à la mort, soit en un seul paiement, soit en bénéfices hebdomadaires, la balance étant payée à ses héritiers lors de son décès.

Ces dispositions touchant les bénéfices à la maladie nous paraissent très sages et l'Union St-Joseph de St-Henri, étant une des plus jeunes sociétés, semble avoir profité de l'expérience de ses devancières qui démontrent bien la né-



L'église paroissiale de St-Henri

cessité par des progrès toujours croissants. C'est ainsi qu'après sept années d'existence elle compte aujourd'hui six cent cinquante membres, actifs et passifs, et qu'elle a pu acquiescer à la demande de la part des mutualistes de la province, et nous félicitons l'Union St-Joseph de St-Henri, d'avoir pris l'initiative sur cette question.

Depuis sa fondation la société a eu pour présidents : MM. F. Dagenais, T. J. Aquin, G. O. Messier, C. Lafleur, L. Z. Mathieu, L. J. D. Papineau, W. Blanchard et P. Vincent, le président



RÉV. M. R. DÉCARIE, curé de St-Henri et chapelain de la Société

Son capital disponible est actuellement de \$12,000, représentant une réserve de \$19,500 par société. Si nous considérons la modicité des contributions mensuelles qui n'ont été que de 40 cents jusqu'en janvier 1894, et de 50 cents depuis cette date, il est évident que ses affaires ont été conduites d'après les principes d'affaires et les règles de la plus stricte économie, par les différentes administrations qui se sont succédées.

Les opérations de la société ne se sont pourtant pas bornées à une accumulation de capital. En effet nous constatons qu'elle a payé :

10 Aux veuves et aux héritiers de ses membres décédés.



W. VILLEMAIRE, directeur

actuel.

C'est au presbytère de St-Henri que se réunissent pour la première fois les fondateurs de la société, sous la présidence du Rév. R. C. Décarie, le zélé curé de cette paroisse qui n'a cessé depuis d'entourer cet enfant de prédilection de sa plus tendre sollicitude. Les fondateurs sont MM. F. Dagenais, ex-maire de St-Henri qui en fut le premier président ; M. T. J. Aquin, le maire actuel ; M. L. J. D. Papineau, maintenant sec-gén. de l'Alliance Nationale ; MM. O. David, G. O. Messier, J. Sauvé, C. Lafleur, F. Sigomin, H. Marsan, L. Bellefleur, O. Bourbonnais, C. Larocque, T. Tessier et H. Hurlbise.

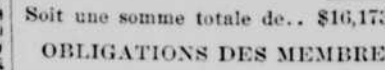
La société tient depuis 5 ans un bureau de placement qui a déjà fourni de l'ouvrage à 250 de ses membres.



PIERRE VINCENT, président

à St-Henri, ou plutôt l'on vit renaitre l'ancienne Union St-Henri. L'Union St-Joseph voyant arriver une rivale dans cette nouvelle organisation, comprit l'importance d'unir les forces des deux sociétés et, dans ce but, entra en négociations avec cette dernière association. Quelques mois plus tard, en 1889, ces deux sociétés se fusionnèrent sous le nom de L'Union St-Joseph.

A la suite de cette union, les opérations de l'Union St-Joseph ont été mar-



HERMIDAS DÉLOIME, 2ème receveur

les principaux, nous remarquons : Son honneur le maire Villeneuve, les honn. James McShane et juge Loranger ; MM. J. J. Curran, M. P. M. Martineau, M. P. L. L. Laporte, président de la chambre de commerce ; L. E. Morin, président de l'Union St-Henri ; l'évêché Grothé, de la Société des Artisans ; M. Thériault, président de l'Union St-Vincent ; J. H. Morin, président de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe ; M. Lafontaine, président de l'Union des commis marchands ; les chéviens Renault et Ledere.

A la Cathédrale, M. Fabre qui est le chapelain de l'association a officié, assisté du révérend Chanoine Racicot.

Les révérends Paul Leblanc et J. A. Vaillant agissaient comme diacre et sous-diacre.

M. Perron était le maître de cérémonies.

Au chœur, la messe de Ste-Cécile a été chantée sous la direction du professeur Couture. Les solistes ont été MM. Ed. Lebel, DesTours-Maisons, et Souin, baryton à l'Opéra Français.

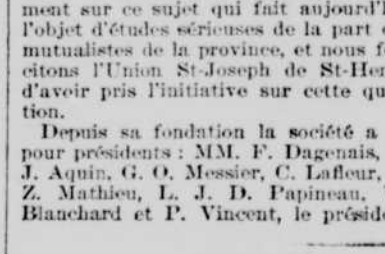


G. GUIMOND, directeur

Le sermon a été donné par le Rév. M. Cousineau.

Après la procession, les membres de l'Union se sont rendus à leur salle par les rues Windsor, St-Jacques et St-Laurent, où ils ont pris part à un magnifique goûter préparé pour la circonstance.

M. Ludger Cousineau présidait. Il a été annoncé aux membres de l'Union que depuis sa fondation, la société avait payé pour bénéfices et assurances une somme de \$280,000, dont \$30,000 ont été payées dans le cours de l'année dernière. Le maire Villeneuve, le juge Loranger, l'hon. James McShane, M. Curran et M. Laporte ont prononcé des discours. Tous se sont prononcés contre



OVIDE LEFEBVRE, ass.-secrétaire-archiviste

comme un homme.

M. Macdonald a ensuite exprimé l'opinion que le gouvernement Groenway se conformerait au récent jugement du Conseil Privé et proposerait lui-même, sans que le parlement fédéral intervienne, une loi remédialrice.



J. E. HÉBERT, auditeur

Un prix chaque jour

A compter du 20 mars, jusqu'au 1er avril, nous donnerons chaque jour un joli cadeau à la première personne qui nous apportera un numéro, soit du Star, du Herald, du Monde, de la Presse ou de la Patrie, avec l'annonce des amusements de \$118 que nous offrons en vente. Voir cette annonce sur une autre page.

F. LAPONTE, 117-9 A 1551 rue Ste-Catherine



OCTAVE BOUBONNAIS, 2ème vice-président

A MONTREAL

A Montréal la fête de l'Union St-Joseph a été célébrée avec une pompe égale sinon supérieure à celle des années dernières.

Les membres de l'association se sont réunis au coin des rues Ste-Elizabeth et Ste-Catherine. Bannières en tête, la procession s'est mise en marche, précédée par les fanfares de l'Harmonie de l'Union Musicale et du 65e Bataillon.

La procession a parcouru l'itinéraire suivant : rues Ste-Catherine, Université, Sherbrooke, St-Mathieu, Dorchester, pour se rendre à la Cathédrale.

Grand nombre de maisons étaient pavées, le défilé était vraiment magnifique, les commissaires - ordonnateurs, à cheval, couvraient le cortège, les sociétés marchaient en rang avec un ensemble et une tenue remarquables. Les invités étaient nombreux. Parmi



WILFRID BLANCHARD, secrétaire-correspondant

LA MOTION BLAKE

Opinion de M. Hugh Macdonald, ex-M. P.

Il approuve l'attitude du gouvernement en l'affaire des écoles

Winnipeg, 25.—M. Hugh Macdonald, fils de feu sir John Macdonald et ex-député de Winnipeg, a été interrogé au sujet du récent ordre en conseil adopté dans l'affaire des écoles du Manitoba.

Comme tout le monde le sait, M. Macdonald est fortement en faveur du système des écoles publiques. Le dernier jugement du Conseil Privé n'a pas eu pour effet de changer son opinion quant au mérite des écoles publiques et quant à celui des écoles séparées. Il croit les écoles publiques infiniment supérieures aux écoles séparées ; mais le jugement du Conseil Privé a modifié ses vues quant à la justice des réclamations des catholiques.

Quand j'ai lu, dit-il, le rapport télégraphique de ce jugement, je me suis dit qu'il ne contenait rien de nature à modifier mon opinion. Mais quand le texte même est tombé sous mes yeux, cela m'a donné à réfléchir.

Quand j'étais député et jusqu'au moment où j'ai "verbalisé" le texte du dernier jugement, j'étais sous l'impression que la célèbre motion Blake donnait au gouvernement fédéral le pouvoir de soumettre à l'appréciation des tribunaux exclusivement les questions de droit, en matière d'éducation.

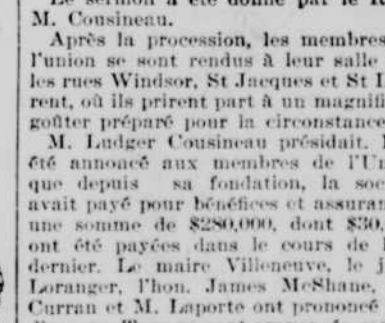
Les questions de faits, quelles que fussent les questions de droit, étaient, dans mon opinion, du ressort exclusif du gouvernement fédéral en conseil.

En lisant le dernier jugement du Conseil Privé et en parcourant de nouveau le Hansard contenant le débat sur la motion Blake, j'ai constaté que celle-ci allait beaucoup plus loin que je ne le croyais. C'est qu'elle confère au gouvernement le droit de référer aux comités non seulement les questions de droit, mais aussi les questions de faits.

La question ainsi au Conseil Privé, a été décidée de façon à établir que la minorité catholique a, d'après l'acte de l'Amérique britannique du Nord, le droit de demander au gouvernement fédéral en conseil une loi remédialrice, mais aussi qu'elle a souffert une grave injustice par l'adoption de la loi scolaire de 1890.

En présence d'une pareille décision portant à la fois sur la question de droit et sur la question de faits, le gouvernement fédéral ne pouvait pas agir autrement qu'il a agi.

J'en suis arrivé à cette conclusion avec beaucoup de répugnance et après beaucoup d'hésitation. Mais, en loyal sujet britannique, j'en prends mon parti



J. J. D. PAPINEAU, auditeur

comme un homme.

M. Macdonald a ensuite exprimé l'opinion que le gouvernement Groenway se conformerait au récent jugement du Conseil Privé et proposerait lui-même, sans que le parlement fédéral intervienne, une loi remédialrice.



F. LAPONTE, 117-9 A 1551 rue Ste-Catherine

LA PRESSE
IMPRIMERIE ET PUBLICATIONS
T. BERTHIAUME,
PROPRIÉTAIRE
100, 102 et 104, RUE SAINT-JACQUES
MONTREAL.

Abonnements :
Édition quotidienne... \$2.00 par an
Édition hebdomadaire... \$1.00 par an
Édition mensuelle... \$3.00 par an
Payable d'avance.

LA PRESSE,
Montreal, Canada.

CIRCULATION DE LA PRESSE
POUR LA SEMAINE FINISSANT LE
23 MARS 1895

Lundi	41,364
Mardi	40,667
Mercredi	41,182
Jeudi	41,138
Vendredi	41,676
Samedi	46,107
Total	252,201

Circulation Moyenne par Jour
Semaine finissant le
23 MARS 1895

42,034

MONTREAL, 25 MARS 1895

UN ENSEIGNEMENT

Le parlement britannique vient, par un vote de 176 contre 158 d'adopter le principe du paiement de ses membres. Les arguments pour et contre ont été de la même nature que ceux qu'on entend au conseil de ville chaque fois que la question du paiement des échevins est discutée.

Les adversaires du paiement des représentants du peuple ne cessent de prétendre que cette rétribution altère le niveau de l'honnêteté des élus ; remarque qui ne laisse pas d'étonner et de détonner quand on l'entend au conseil de ville.

La rémunération des représentants du peuple, quelle que soit l'assemblée dans laquelle ils siègent, est la conséquence forcée de l'extension du suffrage. La loi qui ne fait pas de distinction entre les électeurs ne doit pas, ne peut pas en faire entre les élus. On comprendrait des catégories intellectuelles mais on ne peut admettre des distinctions matérielles.

La gratuité des fonctions législatives donne aux classes riches le monopole du gouvernement ; or, la richesse n'accompagne pas toujours l'intelligence ou l'honnêteté ; elle n'est même pas une garantie contre la convoitise et la malversation.

Toute peine mérite salaire et on ne voit guère pourquoi le député, le conseiller municipal qui sert le peuple ne serait pas payé au même titre que l'officier, le magistrat qui le sert également.

Le paiement des députés anglais aura une grande influence sur tous les corps législatifs de l'empire britannique. Il établira un principe démocratique que ces corps devront tous ou tard adopter et dont ils ne pourront refuser l'application aux conseils de ville qui s'en réclament comme la législation de Québec l'a fait pour le conseil de ville de Montréal.

Le vote de la chambre des communes anglaises montre combien la suppression du salaire du maire est injuste. Elle est d'autant plus regrettable qu'elle paraît n'être qu'une mesure de représailles de la part du comité des présidents.

Le maire est élu par la masse des citoyens pour surveiller les intérêts généraux de la ville et les représenter officiellement dans les cérémonies publiques ; ses fonctions comportent de grands sacrifices de temps et d'argent.

Si le maire ne peut couvrir une partie de ses dépenses qu'en se faisant le serviteur à tout faire des électeurs, mieux vaudrait supprimer son poste que voir son titulaire s'abaisser à ce point et perdre avec sa dignité tout contrôle sur les affaires municipales.

Enfin on ne peut, pour le crédit de la ville, laisser s'accroître le bruit que Montréal est ruiné au point de ne plus pouvoir payer son premier magistrat.

LES RECRUES DU DR BERNARDO

(Du "Moniteur du Commerce")

Une dépêche de Londres nous apprend, mercredi, que le Dr Bernardo devait s'embarquer le lendemain à destination du Canada, avec deux cent cinquante enfants confiés à ses soins. La dépêche ajoutait que nous devions nous attendre à voir arriver avant peu un second envoi, composé de cent enfants des "Strangerways Home," de Manchester, et de cent quarante orphelins recueillis en Écosse.

Nous savons que le Canada a besoin d'immigrants pour développer ses immenses richesses naturelles ; mais nous demandons si les enfants que nous envoyons tous les ans le Dr Bernardo peuvent devenir des éléments désirables de notre population future. La plupart de ces malheureux petits êtres, ramassés dans les bas fonds des grandes villes de la Grande-Bretagne et fatalement destinés à hériter de toutes les maladies physiques, de toutes les difformités morales, de tous les vices ignobles auxquels leurs parents étaient en proie, ne peuvent que transmettre à notre population la gangrène qui ravage les agglomérations de vagabonds et de criminels dans les quartiers excentriques de Londres, de Liverpool, de Manchester, de Glasgow et des autres grandes villes du Royaume-Uni.

Il serait mille fois préférable que nos forêts restassent vierges, que nous plaçons de l'Ouest continuassent à être à l'état sauvage, plutôt que de permettre à des philanthropes de l'école du Dr Bernardo, d'introduire ici ces germes affreux de la corruption des grandes villes européennes qui se trouvent à l'état latent chez les enfants que ce brave homme nous amène chaque année. Nous rappellerons à ce propos que les Américains font un triage rigoureux parmi les émigrants qui leur arrivent,

renvoyant impitoyablement en Europe, aux frais de la compagnie qui les a transportés, tous les émigrants qui, à première vue, ne paraissent pas destinés à faire de bons colons. Il n'est pas douteux que si le Dr Bernardo se présentait à New-York avec son régiment de petits vagabonds, nés dans le crime et élevés au milieu des vices, la douane américaine ne l'obligerait à les ramener en Angleterre.

On n'est pas si difficile au Canada. L'été dernier, le général Booth, commandant-en-chef de l'armée des Salustiens, s'est rendu dans l'Ouest canadien pour y faire l'acquisition d'un vaste territoire où il a l'intention d'envoyer dix mille vagabonds ramassés dans les rues de Londres et des autres grands centres anglais.

Est-ce pour recevoir les dégoûtantes épreuves de la société anglaise, les vicieuses et hideuses ribaudes des pères malheureux, les enfants de la misère, les ivrognes dont les "gin palaces" ne veulent plus, les voleurs, les assassins, les criminels par les pénitenciers anglais, que le Canada achète, en se saignant à blanc, le territoire de la Baie d'Hudson et le relié à la vallée du St-Laurent par ce dépensieux chemin de fer du Pacifique ?

Des criminels, importés dans les provinces de l'Ouest, et les enfants de criminels, disséminés dans les provinces de l'Est, tels sont les jolis cadeaux que le maréchal Booth et le Dr Bernardo veulent faire au Canada. Nous aurons ainsi la corruption des plus vieilles civilisations d'Europe, avant même que notre jeune pays soit à demi colonisé.

Les chambres de commerce et les autres corps publics devraient adresser des remontrances au gouvernement pour qu'il s'oppose au débarquement de ces dangereux immigrants.

UNE ENQUETE NECESSAIRE

Un des membres les plus influents de l'Association Immobilière vient de faire au comité du feu une proposition qui demande à être étudiée avec soin par cette association.

Ce membre influent, occupant une position très élevée dans le bureau de l'Association Immobilière aurait offert au comité du feu pour \$2 le droit de propriété qu'il aurait, dans le but de faire diminuer ses taxes, déclaré, sous serment, quelques mois auparavant, ne valoir qu'une piastre le pied, déclarant, toujours sous serment, qu'il était prêt à la vendre à ce prix.

Loi de nous l'idée de mettre en doute l'honnêteté de cette déclaration assermentée, mais nous croyons que si cette propriété avait été offerte par l'échevin dans les mêmes conditions, l'Association Immobilière aurait immédiatement passé une résolution demandant au conseil de ville de faire une enquête sur le sujet.

La question est d'intérêt général surtout pour les propriétaires qui ne cessent, avec raison, de se plaindre des écarts constatés entre la valeur payée par la ville pour les immeubles expropriés et la valeur cotisée des mêmes immeubles.

Les cas que nous signalons pourraient, s'il faisait le sujet d'une enquête impartiale, élucider le mystère qui a, jusqu'à ce jour, plané sur cette question, et pourrait, en même temps, prouver la bonne foi, l'impartialité de l'Association Immobilière ainsi que la pureté des sentiments qui l'animent.

UNE BONNE IDEE

Le Conseil Central des Métiers et du Travail de Québec a adopté les résolutions suivantes :

"Attendu que le Conseil Central des Métiers et du Travail s'est attribué pour mission de travailler de toutes ses forces au progrès matériel, intellectuel et moral de la classe ouvrière ;

"Attendu que, pour atteindre ces fins, il lui faut s'occuper de l'enseignement par tous les moyens possibles, l'instruction professionnelle encore si restreinte et si limitée parmi nous et pourtant si importante ;

"Attendu que ce Conseil est soucieux de voir cet enseignement technique des arts et métiers se répandre dans la plus large mesure et pénétrer dans tous les foyers ouvriers ;

"Attendu que l'un des plus puissants moyens de vulgariser cet enseignement et d'en faire bénéficier le plus grand nombre serait la publication d'un journal spécial, destiné uniquement à répandre ces connaissances si utiles et si nécessaires à l'artisan ;

"Attendu que dans l'opinion de ce Conseil, la publication d'un journal de ce genre contribuerait aussi pour beaucoup au progrès de l'industrie en rendant l'ouvrier plus apte et plus habile à exercer son métier, et en développant ses talents et ses ressources intellectuelles ;

"Attendu que ce Conseil a raison de compter sur l'appui efficace du gouvernement de la province pour l'aider à promouvoir cette œuvre si importante et si essentielle de l'instruction professionnelle des classes laborieuses ;

"Il est résolu à l'unanimité :

"Que ce Conseil prie avec instances le gouvernement de la province de bien vouloir lui accorder une subvention suffisante pour l'aider à publier sous son contrôle un journal d'instruction professionnelle des arts et métiers."

L'idée émise par le Conseil Central des Métiers et du Travail de Québec est saine, bonne et pratique.

Ce Conseil ne demande après tout au gouvernement provincial que d'aider les ouvriers comme il aide les cultivateurs.

Le gouvernement subventionne une publication agricole, pourquoi ne subventionnerait-il pas une publication industrielle qui serait, pour les ouvriers, ce que le "Journal de l'Agriculture" est pour les cultivateurs.

Un pays qui veut la prospérité de ses industries doit faire le nécessaire pour élever les connaissances techniques de ses ouvriers.

Un des plus grands hommes d'Etat de l'Angleterre a dit avec autant de force que de justesse que : "la suprématie industrielle appartiendrait au pays qui aurait établi le meilleur enseignement technique pour ses apprentis et ses ouvriers."

La province ne peut que retirer des avantages considérables d'une pareille dépense et la "Presse" espère que le gouvernement Lacombe prendra en considération la demande respectueuse qui lui est faite par le Conseil Central des Métiers et du Travail de Québec.

LE CAREME A NOTRE-DAME

Le péché originel
La transmission

Conférence du R. P. Mothon

Voici un résumé de la remarquable conférence faite hier à Notre-Dame par le R. P. Mothon :

Le dogme catholique du péché originel comprend deux parties. La première regarde la personne même d'Adam. Le péché du premier homme a produit en lui un état de corruption, de désordre, une perturbation profonde. Or, qui pourrait s'en étonner, lorsque nous voyons, tous les jours, le péché produire encore les mêmes résultats ? Quels ravages effroyables, les passions mauvaises n'exercent-elles pas, sous nos yeux, non seulement dans le corps de l'homme, mais dans son intelligence, dans son cœur, dans toutes ses facultés ?

C'est là pourtant que le premier aspect du péché originel et le moins obscur ! L'Église ajoute, que cet état de débilité physique et morale, se transmet dans le sang et que nous héritons de toutes les misères de notre premier père !

Pour comprendre ce phénomène qui, au premier abord, déconcerte la raison, il faut se rappeler un grand fait, c'est que le genre humain a été établi tel, sous la loi de la paternité. Chaque homme, en transmettant la vie à ses descendants leur transmet, non seulement sa ressemblance matérielle, mais sa ressemblance morale, quelque chose de ses qualités, de ses vices et de ses inclinations.

En vain voudrions-nous murmurer contre cet ordre de choses. C'est la loi de la nature ! C'est le fondement de la famille et de la société ! Et cette loi, nous en produisons nous-mêmes, nous en tenons compte tous les jours !

Qu'il s'agisse, par exemple, de conclure un mariage, d'introduire un jeune homme au sein de votre famille, la première chose que vous examinerez chez cet étranger, c'est son sang, c'est sa naissance. Et si vous trouvez chez ses parents, à l'état héréditaire, une maladie, un vice, ou seulement une grande souffrance morale, c'en est assez. Vous vous détournez avec horreur.

Et si votre fille, dans son ignorance de vingt ans, traite tout cela de chimère et veut passer outre, qu'est-ce que vous ferez ? Vous, le père aux cheveux gris, qui avez l'expérience des choses, vous lui direz : "Ne t'écoute pas, c'est la loi de la nature, c'est la loi de la paternité. Tu ne pourras pas échapper à la loi de la paternité, car c'est elle qui est ici-bas pour l'homme, son plus beau titre de gloire et la source de ses plus grandes joies !

Quand vous rentrez le soir, dans votre humble logis, vous êtes le plus pauvre, quand vous avez essuyé la sueur de votre front, vous vous approchez d'un bœuf !

Il y a là une pauvre petite créature si fragile, si fragile, que d'un revers de votre main, vous pourriez la briser ! Et cependant, par un instinct mystérieux, qui est le chef-d'œuvre de la nature, cette suprême faiblesse de l'enfance n'a pas peur de votre force. Au contraire ! Elle se précipite vers vous, elle blottit avec délices. Et quand vous tenez ce petit être dans vos mains robustes, c'est précisément son impuissance elle-même qui fait courir dans tout votre être un frisson délicieux d'amour et de légitime orgueil ! Parce que vous sentez que pour ce petit être, vous êtes tout pour lui ! Il est votre sang, votre vie ! Et vous ! vous êtes sa force, son appui, sa providence ! Et en le tenant dans vos bras, en vous penchant à ses innocentes caresses, vous oubliez toutes les sueurs et toutes les fatigues du jour ! Y a-t-il, pour vous, une jouissance supérieure ? Parce qu'il y a là la plus noble de toutes les fonctions humaines, celle qui se rapproche le plus de l'acte ineffable de Dieu, lorsqu'il tient dans ses mains créatrices, les êtres qu'il a tirés du néant !

Ne manquez donc pas cette destination, mais remerciez Dieu au contraire de ce qu'il vous envoie de grand et de bon !

Prenons, si nous le voulons, sur l'héritage perdu du paradis terrestre ; mais cet héritage, de sainteté et de vertu, fâcheux de le transmettre intact, du moins, dans ce qui nous reste, à nos descendants.

C'est cet héritage moral qui fait, même ici-bas, les familles vraiment prospères. Et si, un jour de notre mort, nous pouvons laisser à nos enfants toute une vie de vertus et de bons exemples, n'oublions-nous à leur laisser avec cela qu'un pauvre morceau de pain, nous pouvons nous enorgueillir en paix ; nous leur laissons un héritage magnifique !

C'est encore cet héritage qui fait les grandes races ! Dans la lutte pour la vie, ce n'est pas la richesse, ce n'est pas même le degré de culture ou de civilisation qui assure à un peuple le triomphe final. L'histoire tout entière est là pour nous l'apprendre : c'est l'histoire morale des grandes traditions et des grandes vertus !

Et voilà pourquoi, à côté de la prédication, et s'adressant plus particulièrement aux hommes, vous qui formez ici, comme le cœur et la tête de cette grande cité, c'est vous, plus que personne qui tenez dans vos mains le sort de notre race !

Jadis, dans les siècles croyants du moyen âge, quand on tendait une cloche, pour nos vieilles cathédrales, c'était la croyance populaire que l'or et l'argent mêlés au bronze lui donnaient un son plus résonnant ! Et dans cette pensée quand le métal était en fusion nos pères s'en venaient pleusement, près de l'immense fournaise et y jetaient tout à tour, les uns un bractée, les autres une pièce d'or, les autres un bijou de famille, afin que, de siècle en siècle, il y eût quelque chose d'heureux, de bon, de saint, de sacré, de divin, dans cette grande œuvre de la foi, qui devait chanter au nom de tout un peuple, les louanges de Dieu !

Aujourd'hui, l'Amérique avec ses nations qui se forment, avec son mélange étonnant de religions, de langues et de peuples, voilà la fournaise ardente où tous les éléments sociaux tombent en fusion !

Que sortira-t-il de ce travail gigantesque ? Comment la providence fera-t-elle jaillir de là l'œuvre que Sa Sagesse a conçue ? Comment se résoudra parmi nous, ce grand problème de la prédominance des races ? Je ne sais rien. C'est le secret de l'avenir ! Mais ce que je sais bien, c'est que, plus que personne, vous pourrez apporter à ce travail de la Providence, votre part de métal précieux ! Plus que personne vous pourrez faire que dans ce grand concert des peuples, votre race, la mienne... cette vieille race française rende encore un peu de plus en plus glorieux, le son de la religion, de l'honneur et de la vertu !

BOISSEAU FRERES

D'ETONNEMENT EN ETONNEMENT
DE SURPRISE EN SURPRISE

Grande foule — Ventes surprenantes — Chaque article une cause d'économie — Tels sont les faits typiques de notre commerce

CREPONS

Crepons ici ! Crepons là ! Crepons partout ! Mais nulle part aussi complets en assortiment que chez nous.

Crépon pure laine, 42 pouces de largeur..... 29c
Crépon pure laine, 44 pouces de largeur..... 49c
Crépon pure laine, 46 pouces de largeur..... 59c
Crépon pure laine, 48 pouces de largeur..... 79c

SERGES FRANÇAISES

Serge Française, pure laine, 44 pouces de largeur..... 39c
Serge Française, pure laine, 46 pouces de largeur..... 49c
Serge Française, pure laine, 48 pouces de largeur..... 49c

DRAPS A COSTUMES FANTAISIE

Drap à Costume de fantaisie, pure laine, 46 pouces... 68c
Drap à Costume de fantaisie, pure laine, 48 pouces... 79c

Colerettes et Jaquettes pour Dames

Nous prions les dames de venir voir notre collection des Nouveautés de la saison — en Colerettes et Jaquettes — à des prix particulièrement différents de partout ailleurs.

BLOUSES POUR DAMES

Ici — le plus grand assortiment et les prix les plus bas que partout ailleurs — un chaos de Nouveautés.

TAPIS ET RUGS

Allez dans tous les magasins de Montréal et vous ne trouverez pas de meilleur assortiment qu'ici. Allez dans tous les magasins de Montréal et vous vous assurez que nos prix sont les plus bas de la ville. Nous possédons les plus nouvelles dispositions pour le printemps, toutes les meilleures couleurs, la plus grande variété imaginable.

TWEEDS ET DRAPS

Essayez notre nouveau tailleur, nous vous le conseillons. Il vous donnera la plus entière satisfaction.

- LE BAZAR -

BOISSEAU - FRERES

Coin des rues St-Laurent, Ste-Catherine et St-Charles-Borromée

AU BON MARCHÉ !

MAISON

Alphonse Valiquette

1883-1885 rue Notre-Dame, en face du bloc Balmoral

Notre Grande Vente à Bon Marché du mois de Mars a été un véritable succès, et pourquoi, parce que nos prix sont plus bas qu'ailleurs. Nous continuerons durant ce mois à réduire nos prix. Tous nos départements sont au grand complet et nous vous invitons à nous faire une visite, afin de vous assurer des avantages que nous offrons.

Une belle ligne d'Étoffes à Robes, 5 cents seulement. Encore quelques pièces de Corde Royal, 10 cents. Choix considérable de nouvelles Étoffes à Robes dans toutes les qualités. — Nos Indiennes à 7 cents et à 10 cents, "couleur inaltérable," sont on ne peut plus chics.

Tweeds, Draps et Serges

Notre stock de Tweeds a été complètement renouvelé. Nous avons des patrons tout à fait nouveaux pour le printemps. Un tailleur de première classe constamment sur les lieux.

TAPIS ET PRELARTS — Nouveaux Tapis de printemps, nouveaux Prelarts anglais, 4, 6 et 8 yds de large. Rideaux en chenille, Rideaux en net, Rideaux à ressorts. Les Coupons sont vendus à des prix ridicules.

Au Bon Marché (Maison Alphonse Valiquette)

1883-1885 rue Notre-Dame, en face du bloc Balmoral. 119-2

FLANELLETES

Jobsans Pareil

2500 pièces de Flanellettes à Costumes, Haute Nouveauté, valant partout 15 cts et

Détailées à 6c la Vge

CHEZ

Dupuis Freres

120-6

ANNONCE IMPORTANTE

John Murphy & Cie

Soies !

Soies !

Nous offrons un choix splendide de nouvelles Soies fraîches arrivées, et nous avons tout ce qu'il y a de plus riche dans les derniers goûts.

Soies Surah, Failles Françaises, Soies Bengales, Satins de Lyon, Soies Peau de Soie, Soies Taffetas, Soies Unies, Soies Brochées, Soies Rayées, Soies Fleuries, Soies Nuancées, Soies Carreaux, Soies de Fantaisie, Satins Bachelles, Soies Cora, Soies Japonaises.

ETTOFFES A ROBES

Challis Français, Costumes de Paris, Tweeds Écossais, Crepons en laine, Serges de couleurs, Étoffes Soies et de Beuil, Batistes de Laine, etc., etc.

JOHN MURPHY & CIE

2343 Rue Ste-Catherine
Coin de la rue Metcalfe.
Téléphone 3633.

Conditions, un seul prix pour tous et argent comptant.

N. LEVEILLE

MARCHAND TAILLEUR
Employé pendant 15 ans à la maison L. C. DUBOIS, BANQUE, vient d'ouvrir un établissement au No 1381 rue St-Laurent, Montréal.
Grand assortiment de Draps, Costures, Tweeds, à prix réduits et de garnitures les plus nouvelles.
119-2

Le Dr F. X. TRUDEL

A transporté son Bureau au
No 39 RUE DUBORD
Tél. No 6837. 45-3m

Le Docteur J. MASSON

Membre de la Société Anatomique de Lille, médecin de la Faculté Catholique de Lille, Docteur en Médecine de l'Université de Lille, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris, 172 RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL, CHIRURGIEN, ACCOUCHEUR.
Consultations : 2 à 4 heures p.m.
21-jun 1 à 3 et 7 à 8 heures p.m. 1-6874

RAOUL RINFRET

INGÉNIEUR CIVIL
ARPEUTEUR-GEOMETRE
Edifice de la New-York Life, Montréal

AQUEDUCS, PONTS, EGOUTS, BREVETS D'INVENTION, PATENTES, ARRENTAGES. Téléphone 2345. 115-jun

GAGNIER & LEFEBVRE

Successeurs de M. A. MILLER, peintres de maisons et d'enseignes, tapissiers et décorateurs, dorures, vitrines, imitations, blanchiments, etc. No 1335 rue Ste-Catherine, Montréal. 45-3m

DES MILLIERS

CARROSSES

Il sort 5 000 Carrosses de notre manufacture par année.
Prix très bas à cette saison.
Nouveaux modèles, nous offrons par fait et entièrement garanti.
Traps de fantaisie, Buggies, Charettes, etc.
On peut voir nos véhicules chez n'importe lequel des principaux marchands du Canada, ou nous vous les vendrons directement.

HARNAIS ET SELLES

Le plus grand assortiment au Canada. Prix garantis plus bas qu'ailleurs.

E. N. HENEY & Cie

337 Rue St-Paul
110-1 m s-n (Blocs des Soeurs)

Montferrand - Marceau

Vin de Bordeaux garanti pur
La douzaine de bouteilles \$2.75
Le gallon, par futs de toutes grandeurs \$0.85

Fromage de la Trappe d'Oka

Ce fromage fabriqué par un Père Trappiste venu du Fort de Saint-François, a les mêmes qualités que le fameux Fromage de Port de Saint-François, qui a obtenu les grands médailles de Londres et de Paris.
En dépôt chez tous les épiciers et chez

And. Brisset & Fils Importateurs
21, 23, 25 RUE GOSFORD

COUVERTURES

Confection de couvertures en toile galvanisée à raison de \$8.00 du carré avec garantie de 10 ans, ainsi que tous vêtements qui sont exécutés avec promptitude et qui se lavent sans jamais à décolorer, à la maison.

GEO. W. REED

783 et 785 RUE CRAIG
60-1m s-v-jun

DERNIERE SEMAINE

De la confection et du posage des tapis gratis

LA QUALITE, LA QUANTITE, LES PRIX, LES CONDITIONS

Pas Meilleurs Nulle Part.

Pent-être que vous avez causé avec votre femme de l'achat de meubles neufs, mais vous attendez, et nous soupçonnons que la rareté de l'argent est au fond de toute l'affaire. Pourquoi n'achetez-vous pas les choses de nous à crédit. Venez nous voir, nous en aurons.

Nous avons maintenant des nouveaux Carreaux de Bègles. Il y en aura sans doute un peu, car ils sont très rares, mais le printemps est arrivé, et nous sommes prêts à recevoir avec tout ce qu'il faut de meubles et d'articles de ménage.

The American Wringer Co

SUCCESSIONS DE LA
Metropolitan Manufacturing Co.
1675 et 1680 rue Notre-Dame
T. A. EMMANS, gérant. 156-jun

ARGENT A PRETER

Sur première hypothèque au plus bas taux d'intérêt. Aucune commission ne sera chargée en adressant directement à
LOUIS ALLARD,
883 rue St-Denis, Montréal.

ARGENT A PRETER

Créances achetées à 50 c p.c.
L. BELANGER - Notaire
83 RUE ST-JACQUES et 116 RUE VITATION 117-jun

ARGENT A PRETER

Sur première hypothèque à la ville et à la campagne au plus bas taux

DANS DE
MAUVAIS DRAPSUn commis-voyageur arrêté au
St-Lawrence Hall

Emoi dans la salle à manger

Toute une sensation a été créée, hier soir, au St-Lawrence Hall, lorsque le grand comédien Bismont est entré dans la salle à manger, et a été arrêté par un commis-voyageur bien connu du nom de Max Saunders. Saunders est accusé d'avoir obtenu de l'argent sous de faux prétextes.

Il paraît que Saunders vint pour la première fois à Montréal au mois de septembre dernier, et qu'il descendit à l'hôtel Balmoral où il enregistra son nom comme venant de New-York. Quelques jours après son arrivée, il réussit à faire passer un mandat n° 100 au montant de \$57 par la banque et les Messieurs O'Connell et O'Connell, qui ne le connaissaient pas, déclarèrent qu'ils ne connaissaient pas le nommé Saunders, dans un mot qu'ils ne lui devaient pas d'argent.

Saunders est arrivé à Montréal, samedi matin, mais au lieu d'aller au Balmoral, où il aurait pu peut-être expliquer l'affaire, il est descendu au St-Lawrence Hall, se disant de Toronto. Ayant appris que Saunders était ici, le gérant du Balmoral le fit arrêter par le grand comédien Bismont. On procédera à l'enquête aujourd'hui.

ENTRE PROPRIETAIRES

Une affaire de servitude

Dans la cause de Hampson vs Vineberg, la cour supérieure avait rendu jugement contre ce dernier, qui a porté une plainte en appel. Il s'agit de deux propriétaires adjacents, sur la rue Peel. Le terrain de Hampson est plus bas que le terrain de Vineberg et est tenu de recevoir les eaux naturelles découlant de la propriété de ce dernier. Mais Vineberg ayant mis la main pour donner une direction à ces eaux naturelles et ayant aggravé la servitude de son voisin au point de l'obliger à démolir sa maison durant quatre années, a été condamné à payer \$1,800 de dommages. De là l'appel de Vineberg.

De son côté Hampson réclame, en appel, des dommages plus considérables. Il a été décidé que le jugement de la cour supérieure est juste et équitable et en conséquence les deux appels ont été renvoyés.

JAMBE FRACTUREE

Hier après-midi, un jeune garçon du nom de Philias est tombé d'une galerie du troisième étage, au No 129 rue Shaw. Dans sa chute de trente-cinq pieds il a rencontré des cordes à linge, ce qui ne l'a pas empêché de se fracturer une jambe en arrivant sur le sol.

UNE COMPAGNIE IRRESPONSABLE

L'honorable juge Jetté a rendu sa décision, dans une poursuite de Grellier vs Hamilton et al. Il s'agit d'une réclamation de dommages contre les armateurs employés au déchargement du vapeur "Thuron", au mois de mai 1893. Grellier faisait partie d'une équipe d'hommes occupés à décharger le vaisseau. Il montait sur la passerelle quand le vapeur, faisant un mouvement, le fit tomber. Dans sa chute il s'endommagea de graves blessures, tandis qu'un de ses compagnons se noya.

La présente action a été portée contre les armateurs et contre la ligne Thompson. Cette dernière n'est pas responsable vu qu'elle n'est pas incorporée. Quant aux armateurs ils doivent payer la somme de \$1,000 au demandeur.

LE VENDREDI SAINT EN 1885

L'année 1885 présentait une particularité remarquable au double point de vue astronomique et religieux. En effet, le vendredi saint, les astres qui gravitent autour du soleil occupèrent la position exacte qu'ils avaient au firmament le jour où le Christ est mort sur la croix. C'est la première fois que ce fait se produira depuis 1,862 ans. Nous disons 1,862, l'ère chrétienne datant de la naissance de Jésus-Christ et non de sa mort, qui eut lieu, selon la tradition, lorsqu'il avait trente-trois ans.

Donc, le vendredi saint prochain, — 12 avril, — à 4 heures 20 minutes du matin, la lune passera devant l'épée du matin et cachera cette constellation pendant plus d'une heure.

\$100,000 par an
\$1,000,000 en dix ans

C'est au moins le montant que les propriétaires français canadiens de cette ville peuvent ménager. Preuve : Les propriétaires franco-canadiens déboursent au moins \$250,000 par an pour l'assurance de leurs biens, une réduction par conséquent de 40 p. c. dans le taux d'assurance leur laisserait en main au moins \$100,000 par an; \$1,000,000 en dix ans. (La Cie d'Assurance Mutuelle de Montréal, No 9 Côte de Beaupré, fait cette action de 40 p. c. dans le taux d'assurance, donnant l'assurance de leurs biens à cette Cie, les propriétaires français canadiens de cette cité peuvent ménager \$100,000 par an; \$1,000,000 en dix ans. 119-jno

— Toutes les fourrures sont réduites... vrai, pour mars, chez Chs. Desjardins et Cie, 1537 rue St-Catherine. a

A. S. Brosseau, L. D. S.

Chirurgien-dentiste, 7 rue St-Lawrence. Extraction de dents sans douleur. Dents posées sans pain. Dentiers faits d'après les procédés les plus nouveaux. 121-jno

Rédigé dans les prix, la GOMME DE GIBSON pour le mal de dents, 100, dans toutes les pharmacies.

PLUME PAR
DES VAURIENSUn conducteur de maille qui
pale cher son escapadeIl n'aurait pas du faire leur
connaissance

Vers 6 heures hier soir, M. Thomas G. Twomey, conducteur de la maille entre St-Jean et Halifax, a été la victime de trois vauriens sur la rue des Commissaires, près de la place Jacques-Cartier. Le plume a été trouvé sans connaissance sur le trottoir quelques instants plus tard, par le constable Lavallée. Il portait plusieurs blessures à la figure et ses goussets avaient été pillés. L'homme de police conduisit M. Twomey au poste central où l'on fit mander le docteur Houhaud, médecin de la police qui lui prodigua ses soins. Il a raconté au capitaine de police Bonty qu'il avait fait la rencontre de trois individus qui l'avaient invité à venir prendre un verre dans une auberge du bord de l'eau. En payant la route, M. Twomey fit voir à ses nouvelles connaissances qu'il avait environ une vingtaine de piastres en sa possession. Quelques instants après être sorti de l'établissement, le plume fut saisi et battu, tel que nous le disons. Les voleurs qu'il ne peut reconnaître, sont encore au large. Leur description cependant a été donnée aux détectives. Le plume, M. Twomey, a déposé la complainte. On dit qu'il était lancé, hier soir.

LA MORT
DU JEUNE MORRISLa compagnie des tramways
blâmée

L'enquête du coroner

L'enquête tenue samedi dernier, par le coroner, sur la mort du jeune Charles James Morris, tué par un tramway vendredi après-midi, a eu pour résultat le verdict suivant :

La mort du jeune Morris a été causée par un tramway en mouvement de recul ; le conducteur du tramway ne peut être tenu responsable de l'accident parce qu'il n'avait pas reçu de la compagnie un ordre strict de se tenir en arrière du tramway et la compagnie doit être blâmée de cette grave négligence.

L'un des témoins, Mme Charles Thibault, a déclaré que la victime était occupée à ramasser quelque chose sur la voie ferrée, près de la porte des hangars de la compagnie des tramways, quand le lourd véhicule l'a frappé et lui a passé sur le corps. A ce moment-là le conducteur, M. J. H. Prévoist, et le garde-moteur étaient à l'avant du tramway qui reculait.

M. J. Prévoist, avait, selon son témoignage, constaté que la voie était libre avant de donner au garde-moteur l'ordre de reculer. La compagnie n'avait pas strictement ordonné à ce dernier de se tenir en arrière du tramway quand il reculait.

Les jurés ont rendu leur verdict après une courte délibération.

AFFAIRE DE
CONSTRUCTION

Va-t-il bonne ou mauvaise foi ?

Il y a appel du jugement rendu par la cour supérieure contre Bédard et al, dans une poursuite que ces derniers ont intentée contre les syndics de la paroisse de la Nativité de la Ste Vierge d'Hochelaga.

Les appelants sont entrepreneurs et réclament la somme de \$2,417 pour travaux de surplus faits dans la construction de l'église de la Nativité. Ils avaient un contrat écrit pour effectuer des travaux au montant de \$17,000, montant qu'ils ont perçu ; mais ils prétendent avoir fait des travaux de surplus au montant de \$2,817 et n'avoir reçu que \$400.

Les défendeurs nient cette dette en alléguant qu'il n'y a jamais eu de contrat, ni écrit, ni verbal, pour autoriser ces travaux. La cour supérieure a approuvé cette défense et renvoyé l'action. La cour d'appel a réservé son jugement.

MM. Monk, C.R., et Geoffroy, C.R., représentent les demandeurs ; M. Boudin, C.R., plaide pour les défendeurs.

L'ANNEE UNIVERSITAIRE

L'année universitaire dans les diverses universités américaines de cette ville est sur le point de se terminer. Les cours du deuxième terme sont finis et il ne reste plus que les examens à subir. Les universitaires qui possèdent le "brevet" ou le certificat d'admission à l'université seront admis à subir ces examens le premier avril prochain. Quant à ceux qui n'ont pas ce "brevet", ils pourront se présenter devant le bureau des examinateurs à partir de mercredi le 27 courant.

PERSONNEL

Sont au Rindou : Joseph McDonald, lie du Prince Edouard ; George James, Ottawa ; P. A. Trudeau, Waterloo ; N. Charbonneau, Trois-Rivières ; L. Bédard, Trois-Rivières ; M. et Madame James McBride, Toronto ; P. Dupont, St-Léon ; X. S. Brown, Toronto ; J. M. Lavoie, Ottawa ; L. H. Marchand, Verchères ; J. A. Velliquin, St-Eustache ; J. A. Darche, Sherbrooke ; L. A. Pinsonneault, Sherbrooke ; L. Girard, Trois-Rivières ; A. L. Desjardins, Trois-Rivières ; Aimé L'Héroux, Worcester, Mass.

CONDOLÉANCES

Une affreuse nouvelle vient de parvenir au professeur Leblond de Brumath. Son père, directeur honoraire des asiles d'aliénés de France, chevalier de la Légion d'honneur, membre de plusieurs ordres et sociétés savantes, vient de mourir âgé de 76 ans, à Lille, de l'infarctus au cœur. Le service aura lieu demain matin à 7 heures et demie, à l'église St-Jacques.

La "Presse" présente ses condoléances à la famille de M. Leblond. A une réunion des élèves de MM. Leblond de Brumath et A. Bonin, il a été proposé par H. Samson, secondé par Albert Charpentier, que les élèves ont appris avec peine la mort de M. Leblond de Brumath, décédé en France, père de l'un de leurs dévoués professeurs :

Proposé par W. Bonier, secondé par H. E. Archambault, d'offrir leurs condoléances les plus sincères à la famille ;

Proposé par Paul Rainville, secondé par Chs. Turco, d'assister en corps au service funèbre ;

Proposé par J. O. H. Perras, secondé par Hardouin Lignais, que les présentes résolutions soient envoyées à la famille et à la presse.

HARDOUIN LIGNAIS,
Secrétaire.

EMPOISONNE

Un cultivateur de Sainte-
Catherine mortAprès avoir mangé du gruau
acheté chez un épicer
voisinPlusieurs familles l'échappent
belle

Enquête du coroner

(De notre correspondant particulier)

Un singulier cas d'empoisonnement est arrivé à Ste Catherine, comté de Portneuf, dans les circonstances suivantes, mercredi dernier. Joseph Robitaille, de cette paroisse, se rendit à Ste Jeanne de Nouvelle et acheta chez un épicer du nom de Julien, quatre livres de gruau qu'il emporta chez lui. Le lendemain, la famille fit bouillir ce gruau pour le dîner. A peine le père en eut-il mangé, qu'il se sentit pris de douleurs atroces dans l'estomac suivies de vomissements ; sa fille fut aussi prise des mêmes symptômes. Robitaille ne tarda pas à perdre connaissance et le médecin appelé lui administra un antidote. Il recouvra connaissance, mais continua à baisser jusqu'à sa mort, arrivée samedi matin.

La jeune fille n'est pas morte. Dès qu'il fut constaté que le gruau était mauvais, on le mit de côté. Le chien et le chat en mangèrent et furent atteints des mêmes vomissements.

Le Dr Garneau, sous-coroner du district, s'est rendu samedi à Ste Catherine et a commencé l'enquête, qui se continue aujourd'hui. Le docteur Michel Piset, de Québec, a fait l'examen des victimes, hier. Le fils de Robitaille, lorsqu'il constata la maladie de son père, courut chercher le médecin à une soixantaine d'arpents de la maison et à son retour, il trouva si gravement malade de pneumonie qu'on a dû lui administrer l'extrême-onction dans la nuit de samedi. Cette aventure a causé un émoi extraordinaire dans la paroisse.

Cinq ou six autres cas du même genre ont été constatés au Port-Houge, tous causés par le même gruau ; aucun cas, cependant, ne paraît avoir été fatal.

IL FAUT DE LA PRUDENCE

Le jugement rendu en faveur de Parker, dans la poursuite de Parker contre Ives, a été maintenu à la cour d'appel. Le demandeur avait obtenu \$100 de dommages à la cour supérieure pour cause d'inondation occasionnée par la rupture d'une écluse, appartenant au défendeur et placée sur la rivière Nation. La cour d'appel a maintenu ce jugement parce qu'il a été prouvé que le défendeur a agi avec imprudence en n'ouvrant pas les portes de l'écluse qui n'était pas assez forte pour supporter l'eau jusqu'à son sommet.

VOL DANS UN ETAL

Vendredi dernier, l'étal de vacher de M. Desrosiers, coin des rues Quesset et Atwater, Ste-Catherine, a été envahi. Les voleurs se sont emparés de viandes au montant d'environ \$40. Un nommé Lapointe, demeurant près de là, a été arrêté samedi après-midi par le chef de police Hébert. On a trouvé chez lui la plus grande partie des effets volés. Le prisonnier a comparu en cour de police aujourd'hui.

UNE EXPERIENCE HEUREUSE

M. T. Hazlehurst de Brantford fait usage d'un remède spécifique avec grand succès

Brantford, 25 mars.—L'intérêt a été soulevé ici, par les dépêches publiées concernant le cas de M. Kent, d'Ottawa, et la guérison extraordinaire du diabète de M. Thomas Hazlehurst, citoyen estimé. Ce monsieur, auparavant souffrant, pendant beaucoup de jours, de la fièvre et il avait essayé un grand nombre de remèdes sans succès. Finalement, complètement épuisé, il se décida à essayer les Pilules de Doct pour les reins, et dans un espace de temps incroyablement court, il recouvra la santé et les forces. Il attribua sa guérison entière à l'usage de ces précieux remèdes, et il la toujours recommandant depuis, dans divers cas, et toujours avec un succès marqué.

L'ONGUENT CORAL

Pour les maladies de la Peau

—50 cts—



Le - Savon - Coral

—25 cts—

Pour la Peau, la Figure et le Teint

Coral constitue la

BEAUTE

W. E. CHESTER, 461 rue Lagauchetière

MONTREAL

PRIX REDUIT

Eperlans en Conserve

5c LA BOITE

Demandez-les à votre épicer.

111, 113, 115, 117, 119

Telephone 607

Le BIER & CO

Importateurs et Manufacturiers de

Billards et Accessoires

Nous faisons toutes

réparations.

Tables d'occasion, de \$100 à \$200 chacune

88 RUE ST-DENIS, Montréal

Rappelez-vous toujours que

l'indigestion ne peut continuer

quand on emploie la

Tutti Frutti d'Adams.

Refusez les Imitations



Un Cas Presque

Sans Espoir.

Un Rhume Terrible. Aucun Repos ni

jour ni nuit. Abandonné

des Médecins.

UNE VIE SAUVÉE

EN PRENANT

Le Pectoral-Cerise

d'AYER

"Il y a plusieurs années, j'ai attrapé un

fort rhume accompagné d'une toux terrible

qui ne me donnait de repos ni jour ni nuit.

Les médecins, après m'avoir soigné de leur

mieux, déclaraient mon cas sans espoir et

disaient qu'ils ne pourraient plus rien faire

pour moi. Un ami, ayant appris ma maladie,

m'envoya une bouteille de Pectoral-Cerise

d'Ayer que je me mis à prendre, et bientôt

je me sentis grandement soulagé. Quand

j'eus pris la bouteille entière, j'étais com-

plètement guéri. Je n'ai jamais eu de toux

bien importante depuis cette époque et je

crois fermement que le Pectoral-Cerise

d'Ayer m'a sauvé la vie. — W. H. WARD,

8 Quimby Ave., Lowell, Mass.

Le PECTORAL-CERISE d'AYER

La plus haute récompense à l'Expo-

sition Coloniale.

Les Piles d'Ayer, le meilleur Purgatif de Famille.

AVIS

Changement de Nom

A L'AVENIR, LE

QUICK CURE

Du Dr JEVERS, le grand

remède pour le

MAL DE DENTS

—SERA APPELE—

PHENO - BANUM

88-Inv-14

OPTICIEN DE PARIS (30 ans d'expérience)

J. PETIT & CIE

Able toujours de la vision. Je me rapporte aux

20,000 clients qui m'honorent de leur confiance

depuis 3 ans. J'ai un nouveau procédé de fabrication,

à la main, de verre poli à la Physique, pour les

verres cylindriques et elliptiques, pour les

verres cylindriques et elliptiques, pour les

verres cylindriques et elliptiques, pour les

verres cylindriques et elliptiques, pour les

verres cylindriques et elliptiques, pour les

verres cylindriques et elliptiques, pour les

verres cylindriques et elliptiques, pour les

verres cylindriques et elliptiques, pour les

verres cylindriques et elliptiques, pour les

verres cylindriques et elliptiques, pour les

verres cylindriques et elliptiques, pour les

verres cylindriques et elliptiques, pour les

verres cylindriques et elliptiques, pour les

verres cylindriques et elliptiques, pour les

verres cylindriques et elliptiques, pour les

verres cylindriques et elliptiques, pour les

verres cylindriques et elliptiques, pour les

verres cylindriques et elliptiques, pour les

verres cylindriques et elliptiques, pour les

verres cylindriques et elliptiques, pour les

verres cylindriques et elliptiques, pour les

verres cylindriques et elliptiques, pour les

verres cylindriques et elliptiques, pour les

verres cylindriques et elliptiques, pour les

verres cylindriques et elliptiques, pour les

verres cylindriques et elliptiques, pour les

Après avoir choisi
VOTRE EPOUSEVient le choix d'une
Bague de FiançaillesDans notre assortiment nous en avons
pour tous les goûts et à tous les prix.

HENRY BIRKS & Sons

CARRÉ PHILIPPE

★ ★

Pour

Dormir

A

Votre

Aise

Achetez

Un de

Nos

Matelas

En Crin

A

★ ★

Tous nos Matelas sont

garantis.

Renaud, King & Patterson

J. G. A. GENDREAU

CHIRURGIEN-DENTISTE

20 rue St-Laurent, Montréal

Extraction de dents sans douleur par l'électro-

dite et par anesthésie locale. Dentiers faits

d'après les procédés les plus nouveaux. Télé-

phone Bell 2515. Heures de bureau, de 9 à 5

heures.

Sirop de

Térébenthine

Dr Lavolette

Le plus agréable, le plus sûr, le plus efficace

des remèdes pour les Rhumes, les Re-

tardissements, les Bronchites, les

Pertes de la Vole, le Crup, la

Coqueluche, le Catarrhe, et toutes

les affections de la gorge et des Voies

Baume Anti-Catarrhal

Dr Lavolette

Le remède le plus cher et le meilleur pour

guérir la grande toussie. Elle guérit les

maux de la gorge et des membranes mu-

queuses.

DEMANDEZ-LES à votre pharmacien ou à votre

épicer, qui peuvent se les procurer de l'importateur quel-

conque, ou directement du propriétaire.

J. GUSTAVE LAVOLETTE, M. D.,

232-234 Rue St-Paul, Montréal

60

ROBERTSON & CIE

—CHAPEAUX—

Le Stock du Printemps est maintenant

complet en Feutres durs et mous (faits à

la main).

Formes anglaises et américaines. La

meilleure qualité de Chapeaux vendus aux

prix les plus bas.

ROBERTSON & CIE

IMPORTATEURS ET FABRICANTS DE CHAPEAUX

MEURTRE ET SUICIDE

Un homme et une femme trou-
vés morts dans leur appar-
tement à Toronto

La jalousie est le mobile du
crime

Toronto, 25.—Cette ville a été mise

Tous deux avaient la gorge coupée. Tout semblait indiquer que la femme avait été tuée par son amant, qui avait ensuite mis fin à ses jours. Dans un coin de la chambre où gisaient les deux

divers, deux enfants, l'un de 4 ans et l'autre de 6 ans, jouaient avec des petits blocs de bois peints sans qu'ils fussent au-dessus du terrible drame qui venait de se passer. Les deux enfants étaient ceux du premier mariage de la femme. Le mari de cette dernière fut tué dans une chute de cheval un mois après 1892. L'animal avait été effrayé par un tramway électrique, et quelque temps après la mort de Swallow, sa veuve reprit une petite indemnité de la compagnie du tramway. Mme Swallow acheta un express et un cheval, et John Bell était le charretier qui, dans ces derniers temps, conduisait l'express. Lui et Mme Swallow vécu-

Les dernières semaines Bell s'adonnait à l'ivrognerie, et Miss Seallow résolut de se séparer de lui. Elle se lia avec un homme du nom de William Gorrie, ce qui excita la jalousie de Bell. Les deux hommes se sont rencontrés mardi dernier à la maison de Gorrie et les deux s'engagèrent entre eux. Depuis lors, Gorrie a été battu par Miss Seallow avec Gorrie. Il est probablement le dernier qui ait vu Miss Seallow vivante.

Une femme, qui demeure dans la même maison que cette dernière, avait appelé la police. Quand l'ait pu, l'inspecteur n'ayant pas eu de réponse de son appel, elle entra chez sa voisine et aperçut d'énormes taches de sang. Elle appela aussitôt un voisin, qui alla chercher la police. Quand l'ait pu, les policiers sont arrivés, ils ont trouvé la tête de la femme pressée séparée du tronc, cette dernière paraissait avoir été tuée pendant son sommeil. Rien n'indiquait comment elle avait été tuée et l'inspecteur a étudié minutieusement quelques heures.

TROUVE MORT

**Le propriétaire d'un journal
frappé d'apoplexie**

Huntingdon, 25-M. R. Rowe, propriétaire et éditeur du "Sun" de l'« Irvington, N.Y., a été trouvé mort hier soir dans son bureau. Une enquête sur les décès a été ouverte aujourd'hui. On croit que le défunt a succombé à une attaque d'apoplexie.

Nouvelles annonces arrivées trop tard pour être classées

LE BUREAU DE TRAVAIL DE LA PRESSE est ouvert de neuf heures du matin à une heure d'après-midi, tous les jours, pour recevoir les personnes ayant les billets portant les numéros 091, 554, 318, 692, 703, sont priées de se présenter au Bureau de Travail de LA PRESSE, demain matin, à neuf heures.

A LOUER—A une famille sans enfants, bon sous-solissement de trois pièces et v. c. Loyer central. Entrée par l'escalier. \$140. L'eau chaude. Pas de taxes. Candelieri. 129-2

A LOUER—104 rue St-Denis. Logement à deux étages comprenant 11 pièces. Chauffage, sous des toits, toits et trottoirs faits par la ville. Pas de taxes. Candelieri. 129-2

A LOUER—2 chambres meublées, ou non meublées au No 25 St. Louis. 129-1

A VENDRE à bon marché un beau compteur convenable pour commerce de cigarettes. S'adresser au No 654 rue Sherbrooke. 129-n

A VENDRE—Chevaux et voitures, pharmacies, 129-n

[illegible]

ON DEMANDE des hommes barbiens, place
permanente, au No 50 rue St Laurent.
120-1

ON DEMANDE une bonne servante gène-
rale dans une petite famille. On
ne veut pas de personne trop
vieille. S'adresser 143 rue St Antoine.
120-1

ON DEMANDE deux compagnons talen-
teux de première classe. S'adresser 1609
rue Ste Catherine. 120-1

ON DEMANDE des personnes pour faire
des "overalls" à la machine, travail
à domicile. L'American Suit Co. 215
rue Belzoni. 120-6

ON DEMANDE un agent pour la ville de
Quebec, pour remplacer un emboutei-
leur qui se va en l'air. Bon salaire
pour un homme d'affaires, ou un emboutei-
leur disposant d'un capital de \$1,000 à \$2,000.
S'adresser 143 rue St Antoine. 120-1

ON DEMANDE une personne pour
travailler. The Montreal Brewing Co.
120-1

N DEMARCE - Sadresseur A. Bugeotte, peintre en bâtiment, au 61 bis avenue de la République.
N DEMARCE - une modiste au No 87 rue St-George. 120-1
N DEMANDE au No 5 Côte d'Alger, un jeune homme pour prendre soin d'un cheval et d'une vache, avec nourriture et logement. S'adresser à M. L. Gueba, ci-dessus une fille qui se charge de l'intermédiaire pour son ouvrage pendant. 120-1
N DEMANDER un bon débiteur de viande fraîche et de légumes tous les Jours. S'adresser 312 rue Craig, coin Côte St-Lamiré. 120-1
N DEMANDE une jeune fille qui a des connaissances dans les modes comme tailleur ou cuisinier au No 159 rue Notre-Dame. 120-3
PROFESSEUR diplômé de France offre 3 leçons de mathématiques ou français à la semaine par mois. S'adresser 21 rue Alsace. 120-1
PERDU — Dimanche matin, une bourse contenant deux billets de 10 francs. Le porteur est prié de rapporter au No 103 rue De Montigny sans récompense. 120-1
PE FILLE desire avoir une chambre et pension dans une famille privée, à diriger ses études au marché du Bureau des Postes. Prendre par lettre à E. T., La Presse. 120-4

